

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 213

présenté par
Mme Buis

ARTICLE 21 BIS B

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« concernées par les dispositions du »

les mots :

« soumises à l'obligation prévue au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.